



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

12 avril 2016

### **Réouverture provisoire d'une structure d'accueil pour requérants d'asile aux Collons/Vex**

**(IVS).- L'annonce du Secrétariat d'Etat aux migrations d'une augmentation attendue du nombre de demandes d'asile en Suisse pour 2016 oblige le canton du Valais à prendre des mesures pour assurer l'hébergement des demandeurs d'asile. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) rouvrira provisoirement, du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2016, un hébergement collectif de 50 places aux Collons (Auberge de l'Ours) sur la commune de Vex. Le Département avait déjà loué cet établissement en 2011, 2014 et 2015.**

Sur la base des recommandations du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), l'Office de l'asile du Canton devrait disposer de places d'hébergements supplémentaires pour assurer l'accueil des personnes qui sont attribuées par la Confédération. Des démarches sont en cours pour l'ouverture d'un centre de transit à Gamsen. L'effectif des personnes relevant du droit d'asile présentes en Valais continue d'augmenter en raison du fait qu'elles sont essentiellement issues de zones de conflits armés ou de pays pour lesquels les renvois sont impossibles. Leur nombre est actuellement de 2847 contre 2782 à fin décembre 2015.

Compte tenu de l'évolution générale de la démographie du canton et de l'absence de centre fédéral de procédure en Valais, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 le canton doit prendre en charge le 4.3% des nouvelles arrivées contre 3.9% auparavant.

Selon les prévisions du Secrétariat d'Etat aux migrations, les cantons doivent s'attendre ces prochains mois à un nombre beaucoup plus important d'arrivées que de départs.

La structure provisoire de l'Auberge de l'Ours accueillera une cinquantaine de personnes (des familles et des célibataires). Les requérant(e)s bénéficieront de cours de langue et de programmes d'occupation. Un encadrement administratif, social et sécuritaire sera assuré, comme par le passé, 7 jours sur 7 par l'Office de l'asile.

La commune de Vex a été informée par le DSSC de la réouverture provisoire du centre en date du 29 janvier 2016.

#### **Personne de contact :**

**Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture – 079 248 07 80**

